

Conseil Communal de Buchillon

Préavis N° 2/2023

Relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques (100m²) sur le bâtiment communal, sis place du village 1

Rapport de la Commission d'Urbanisme

Mesdames et Messieurs,

Pour ce préavis, la Commission d'urbanisme, est composée de:

- Monsieur Jan Draper, président
- Monsieur Grégory Beth, membre
- Madame Monica McDonnell, membre
- Monsieur Antoine Du Pasquier, suppléant

La Commission d'urbanisme s'est réunie le 21 novembre 2023 à la Maison de Commune de Buchillon ainsi que le 27 novembre 2023 en présence de Mme la Syndique, déléguée pour l'élaboration et le suivi de ce projet, pour une séance d'échanges et de questions.

Vos serviteurs ont pu poser toutes les questions nécessaires relatives au préavis ; questions auxquelles nous avons reçu des réponses circonstanciées. Nous remercions vivement Mme la Syndique

1. **Rappel du préavis :**

Le préavis a pour objet la mise en conformité du complexe Luna avec la loi cantonale sur l'énergie du 16 Mai 2006, loi révisée le 1er juillet 2014 (Loi LVLEne). Cette loi demande, entre autres, une part minimale de 20% de production d'électricité renouvelable pour les nouvelles constructions dont fait partie le complexe Luna.

Le projet initial de Luna comprenait la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit sud-ouest du restaurant ainsi que sur un carport. Bien que les panneaux sur le restaurant aient été posés comme prévu, le projet du carport a été abandonné par la précédente Municipalité pour des raisons de coûts et d'esthétisme. Une option alternative avec la pose de panneaux sur l'entrée du parking de Luna a également été envisagée mais finalement abandonnée par suite d'une exigence de l'ECA.

Par conséquent le complexe Luna ne répond toujours pas aux exigences de la loi cantonale sur l'énergie concernant la part minimum de 20% d'électricité renouvelable.

Dernier point discuté, un appel d'offre sera réalisé par la Municipalité pour préciser les coûts et le planning de ce projet.

4. Conclusion :

La Commission d'Urbanisme constate que l'installation des panneaux supplémentaires répond à une obligation légale et que le coût de l'installation de ceux-ci est couvert par le solde disponible sur les crédits déjà accordés pour la réalisation de l'entier du projet.

La Commission salue ce projet qui prévoit une production d'électricité renouvelable supérieure au minimum requis par le canton, celle-ci diminuera d'autant le coût des espaces communs de Luna qui sont actuellement à la charge de la commune.

La commission regrette toutefois que l'étude du bureau « Duvoisin-Groux SA » n'ait pas pris en compte la production des panneaux actuels sur le toit sud-ouest du restaurant. Cette donnée manquante ne facilite pas la lecture et la compréhension du projet dans son ensemble rend difficile de distinguer ce qui concerne la seule mise en conformité de ce qui vient en plus.


La Commission soutient l'approche d'installer plus que le minimum requis, cependant elle considère qu'il est important d'explicitier que la Commune sera le bénéficiaire de la production d'électricité de la nouvelle installation ainsi que de l'installation actuelle.


La Commission propose donc d'amender le texte des décisions du Conseil Communal comme suit:

- D'adopter le préavis 02/2023 avec les ajouts suivants:
 - Préciser que la production d'électricité des 50m2 de panneaux existants sur le toit sud-ouest du restaurant sont au bénéfice de la commune.
 - Préciser que la production d'électricité des 100m2 de panneaux supplémentaires sur le toit du restaurant seront au bénéfice de la commune.

Le reste des décisions est inchangé.

Pour la Commission d'Urbanisme, Buchillon, le 28 novembre 2023

Jan Draper, président 

Grégory Beth, membre 
Grégory Beth (Dec 1, 2023 20:25 GMT+1)

Monica McDonnell, membre 
Monica McDonnell (Dec 3, 2023 21:33 GMT+1)

Antoine Du Pasquier, suppléant 
Antoine du Pasquier (Dec 3, 2023 16:58 CST)